



Mairie de Villargondran

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 26 mars 2021

PRESENTS : ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, BOIS Hélène, JAMEN Pascal, DURUISSEAU Gilles, Adjoints, ASSIER Aurore, BOIS Stephan, CATTELAN Maurice, COHENDET Coralie, JAUDOIN Carine, LAVARDA Grégory, MERLOZ Christiane, ROSSAT Philippe, SALLIERE Michel.

ABSENTS : ROSSI Romain donne procuration à ROSSI Philippe,

Secrétaire de séance : CATTELAN Maurice

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2021

1 - approbation du compte rendu du 08/03/2021

Pas de remarque.

Vote : 15 pour

2 – mise en place du Compte Epargne Temps

Suite à la mutation d'un agent qui détient dans sa commune d'origine un compte épargne temps, la commune doit récupérer ses jours épargnés. Il y a lieu de le mettre en place, il permettra aux agents d'épargner jusqu'à 60 jours, à raison de 5 jours par an pour les congés payés et 5 jours par an pour les heures complémentaires ou supplémentaires.

Cette procédure a été soumise au Comité Technique Paritaire qui a émis un avis favorable en date du 11 mars.

Vote : 15 pour

3 – 3CMA : motion contre la fermeture d'une classe au collège Maurienne

Le Conseil municipal est invité à adopter une motion contre la fermeture d'une classe de 4^{ème} au Collège « Maurienne » de Saint-Jean-de-Maurienne, pour l'année scolaire 2021-2022 avec suppression de 2 postes d'enseignants.

Les professeurs dénoncent, de leur côté, une très mauvaise nouvelle compte-tenu du contexte sanitaire, des conditions difficiles de travail et de la perspective d'un retour à la normale peu probable à la rentrée de Septembre 2021. Selon eux, la conséquence immédiate de la suppression de la classe de 4^e sera l'augmentation des effectifs par classe. Aujourd'hui de 23/24 élèves dans les actuelles classes de 5^e, les effectifs moyens passeraient à 29/30 élèves pour ces mêmes classes l'an prochain en 4^e.

Il est proposé au Conseil Municipal de s'opposer, comme la 3CMA, à cette réduction d'effectif au collège Maurienne dans un contexte sanitaire inadéquat, qui mènerait à des classes surchargées et des conditions d'exercice de l'enseignement toujours plus détériorées.

Il est rappelé que dans le cadre du Lyon Turin, de nouvelles familles et entreprises vont s'installer et que le nombre d'élèves risque d'augmenter.

Vote : 15 pour

4 – vote des comptes de gestion et des comptes administratifs

M. le Maire rappelle que le compte administratif, comptabilité de la commune et le compte de gestion de la Trésorerie doivent être identiques, ce qui est le cas pour 2020.

M 14

Fonctionnement dépenses	: 881 667.68 €
Fonctionnement recettes	: 1 056 375.54 €
Résultat excédentaire	+ 174 707.86 €
Investissement dépenses	: 1 036 785.98 €
Investissement recettes	: 474 859.99 €
Résultat déficitaire	561 925.99 €
Excédent 2018	528 554.33 €
Résultat global déficit	- 33 371.66 €

M 49

Exploitation dépenses	: 110 584.34 €
Exploitation recettes	: 109 502.95 €
Résultat déficitaire	- 1 081.39 €
Excédent 2018	6 603.95 €
Résultat global excédent	+ 5 522.56 €
Investissement dépenses	: 27 804.06 €
Investissement recettes	: 55 678.56 €
Résultat excédentaire	27 874.50 €
Excédent 2018	10 558.32 €
Résultat global excédent	+ 38 432.85 €

Vote des comptes de gestion

Vote : 15 pour

5 - Vote des comptes administratifs 2020

Vote des CA le Maire se retire.

Hélène BOIS, doyenne, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces comptes.

Vote : 13 pour

6 - affectation des résultats

Au BP 2021 M 14

174 707.86 € au c/ 1068 recettes d'investissement

33 371.66 € au c/ 001 dépenses d'investissement

Au BP 2019 M 49

5 522.56 € au c/ 002 recettes d'exploitation

38 432.82 € au c/ 001 recettes d'investissement

Vote : 15 pour

7 - vote des taux d'imposition

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a entraîné la mise en œuvre d'un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021. A compter de cette date les communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Si environ 80 % des foyers fiscaux n'acquittent plus de TH sur leur résidence principale depuis 2020, les 20 % restants seront progressivement exonérés à compter de 2021 et jusqu'en 2023. Le produit de la TH acquitté par ces redevables en 2021 et en 2022 est perçu par l'Etat.

Les communes seront compensées de cette perte de recette fiscale dès cette année, d'une part, par le transfert à leur profit de la part départementale de TFPB et d'autre part, pour le solde, par une fraction des frais de gestion de fiscalité locale encore perçus par l'Etat.

Les EPCI seront eux compensés par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Les impositions des contribuables ne seront pas impactées par ce mécanisme.

FB : 9.57 % + 11.03 % de part départementale.

FNB : 88.51 %

Proposition de valider ces taux pour 2021 et de ne pas augmenter le taux de fiscalité communale.

Vote : 15 pour

8 - vote des Budgets Primitifs

Présentation et explications par Gilles DURUISSEAU des budgets primitifs préparés par la commission des finances, remerciée pour son engagement durant les réunions de préparation.

M 14

Fonctionnement dépenses et recettes : 1 040 788 €

Investissement dépenses et recettes : 915 864 €

Georges RICCIO donne les explications sur les dépenses d'investissement proposées en 2021, et notamment la réfection du pont de la Chapelle St Roch, l'éclairage de la salle polyvalente qui date de 1992, la réfection du toit de l'église, le bouclage du réseau haut des Barricades, la fin du programme de vidéo protection, l'étude et l'aménagement de l'extérieur du pôle culturel, le déplacement du four communal.

Vote : 15 pour

M 49

Fonctionnement dépenses et recettes : 118 400 €

Investissement dépenses et recettes : 81 651 €

Les explications sont données sur le transfert à plus ou moins long terme de l'eau, rappel sur les études en cours et sur l'état du réseau de la commune refait en totalité.

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont pris part à l'élaboration de ces budgets.

Vote : 15 pour

9 – compte - rendus des commissions :

Travaux : Georges RICCIO

SOREA réunion du 11 mars, devenir des filiales IDWATT va être clôturé, SUNALP va être vendue.

SIA réunion pour le vote du budget le 25 mars. Les participations des communes sont en augmentation, des investissements sont à prévoir sur la station qui date de 1995. Il est rappelé qu'elle fonctionne qu'à 50 % de sa capacité. D'autres communes pourront être intégrées.

SIAAEMM vote du budget le 19 mars avec un projet d'alimentation de l'eau de St Colomban sur Albiez.

Sports et loisirs : Pascal JAMEN

1^{ère} réunion bar associatif, 15 personnes présentes, le projet avance.

Musée, la pose des panneaux est en cours.

Communication – CIAS : Hélène BOIS

CIAS, un cabinet consultant analyse les besoins sociaux.

Fresque à l'entrée du tunnel avec 2 jeunes de la commune dans le cadre des peintures réalisées.

10 – informations et questions diverses

Lecture d'un courrier de La Dauphinelle, association nature et culture Maurienne, pour une demande de renseignement et projet sur la zone des Amandiers, rive droite du Rieubel.

Courrier pour demande d'autorisation de la « raffiot cup » envisagée sur le plan d'eau le 6 août. Le courrier est remis à Hélène BOIS pour l'accord à donner.

Tour de Savoie Mont-Blanc, souhait de mettre des actions et partenariats avec les acteurs locaux, sur la visibilité ou l'hospitalité. Demande de rendez-vous.

Lecture du courrier du SIRTOM Maurienne, inquiétudes sur le budget du syndicat. Ce courrier sera transmis aux conseillers pour information. Le coût pour la commune est de 92 000 € pour 2020.

Situation sur l'école avec cas Covid et cas contact. Vu avec l'inspecteur pour le remplacement des enseignantes.

Séance levée à 20 h.35